



D – Développer des pratiques favorisant la participation

D22

INTÉGRER L'APPROCHE DE GENRE DANS LES PROJETS DE TERRITOIRE

*Action expérimentée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
2004-2005*

Constat

- Les projets de territoire et les projets développés sur les territoires reposent le plus souvent sur des schémas de gouvernance et de développement classiques qui privilégient le développement économique, technologique ou encore l'évolution technique et financière. Les bénéficiaires sont très rarement placés au centre d'un projet de développement ou d'une politique publique.
- Les modes de réalisation habituels d'un projet ne prennent pas en compte les hommes et les femmes de façon différenciée : on dit qu'ils sont élaborés sur un mode « neutre ». Or, la mise en œuvre d'un projet, que celui-ci concerne le développement global du territoire ou plus précisément celui de l'emploi, de la formation, de la citoyenneté etc., ne produit pas les mêmes effets pour les hommes que pour les femmes. Au mieux, il perpétue les déséquilibres, au pire, il les accentue.
- La définition et la mise en œuvre des projets de territoires et de développement local comprennent, très souvent, un volet citoyenneté. Agir à ce niveau contribue à diffuser et étayer les méthodes participatives et donc à renforcer une meilleure implication citoyenne des femmes et des hommes sur le territoire.
- Intervenir au niveau des projets de territoire en questionnant systématiquement le projet en fonction des hommes et des femmes (approche de genre) produit des effets directs au niveau des acteurs/actrices locaux et des structures, et en conséquence des effets indirects au niveau de l'implication citoyenne des femmes.

Objectif

Poser les bases d'une prise en compte transversale et systématique de l'approche de genre dans les projets de territoire.

Cela implique :

- de placer les habitants et les habitantes, ainsi que leurs situations, au centre des problématiques et des projets des territoires ;
- de soulever la question de l'égalité hommes/femmes et de la participation citoyenne de chacun (hommes et femmes) en amont des politiques de développement ;

D – Développer des pratiques favorisant la participation



- d'intégrer une approche différenciée (hommes/femmes) dans le montage de projets (dès la phase de diagnostic et d'élaboration, dans la définition d'objectifs, au cours de sa mise en œuvre et lors du processus de son évaluation) afin d'éviter la production d'effets discriminants.

Description

La démarche vise à intégrer *une approche différenciée* (H/F) dans les projets de territoire.

Elle s'appuie sur la démarche de genre. Il s'agit d'une approche intégrée, c'est à dire qu'elle ne définit pas les femmes (ni les hommes) en tant que public et/ou catégorie. Elle s'oppose en cela aux réponses stéréotypées de type : « offrir des places aux femmes - comme aux jeunes - ». Ce point de vigilance est primordial et les erreurs en l'occurrence sont fréquentes. L'approche intégrée de genre traite au même niveau les informations concernant les hommes et les femmes. Les catégories viennent de surcroît : des jeunes, hommes et femmes ; des handicapé-es, hommes et femmes ; des salarié-es, hommes et femmes ; des citoyens, des citoyennes etc. Elle questionne leurs situations, en pointe les disparités éventuelles pour les corriger.

L'application d'une approche intégrée repose sur un questionnement systématique à chaque étape du déroulé du projet, qu'il soit thématique, sectoriel ou territorial. Elle vise à rendre visible la situation des hommes et des femmes afin de corriger les déséquilibres constatés. Elle s'effectue à toutes les phases du projet : du diagnostic à l'évaluation.

A titre d'exemple et selon les phases du projet, cela peut être : Que font les hommes ? Que font les femmes ? / Où sont les hommes ? Où sont les femmes ? / Quelles sont leurs situations respectives déclinées par champs, domaines et secteurs ? Quelle est l'organisation du temps des femmes et des hommes (dans toutes les activités professionnelles, familiales, culturelles, politiques, sociales) ? / De quelles ressources, compétences, niveaux de formation, revenus... mais aussi de quelles libertés- disposent les femmes et les hommes ? / Qui (femmes et hommes) va bénéficier directement de l'action ou du projet de développement ? Comment ? etc.

La démarche s'articule en 4 étapes :

- *Etape 1 : réalisation d'un diagnostic sexué.*

Quelle est, avant la mise en place du projet, la situation des femmes et des hommes sur ce territoire ou vis à vis de tel projet ?

Concrètement il s'agit d'interroger d'emblée la situation de départ, celle d'où découle un désir de changement, d'évolution et de développement. Ces interro-



D – Développer des pratiques favorisant la participation

D22

gations impliquent la réalisation d'un diagnostic sexué et la production de données et d'informations sexuées, autant de reflets de la diversité des situations et des rôles des hommes et des femmes. Cette méthode suppose l'évolution (en marche ici ou là) des modes de recueil de l'information et par là même la diminution de biais statistiques.

- *Etape 2 : énoncer des choix stratégiques de développement pour les femmes et les hommes.*

Vers quoi veut aller le territoire pour ses habitants et ses habitantes ?

La définition des choix est posée à partir des données fournies par le diagnostic sexué. Ils répondent aux questions de type : Que tente de développer tel projet et quels en seront les bénéfiques pour les citoyens et les citoyennes ? etc. Cela conduit ensuite à interroger les types d'activité, les besoins et les ressources des femmes et des hommes et induit également l'examen de leur participation respective (passive, consultative ou décisionnelle) aux projets et actions.

En d'autres termes, le déroulement ainsi conçu d'un projet prévoit les améliorations souhaitées pour les hommes et les femmes aux niveaux économique, social et culturel.

- *Etape 3 : définition d'objectifs*

Il s'agit de formuler des *objectifs spécifiques* définissant les niveaux intermédiaires et la progression de la mise en œuvre du projet. Ils encadrent la réalisation des choix stratégiques posés en amont. Les objectifs spécifiques portent sur des domaines précis du type : amélioration de l'accès aux services publics pour les hommes et les femmes, amélioration de la mobilité des hommes et des femmes sur le territoire, accroissement de la participation citoyenne des hommes et des femmes, augmentation du nombre de femmes élues, entre autres points.

- *Etape 4 : un processus d'évaluation.*

Les questions posées dans les étapes 1 et 2 permettent de rendre visible une situation de départ pour les hommes et les femmes concernés par le projet et projettent une ou des situations d'arrivée. Cette mise à plat réalisée à l'aide de données sexuées permet de dégager des *indicateurs et des critères de genre*. C'est-à-dire qu'elle permet d'évaluer si un projet ou une action a produit ou non des inégalités et de pouvoir corriger ces effets si cela est souhaité. Les critères d'égalité/inégalité hommes/femmes sont de deux ordres :

- des critères de pertinence : ils permettent de vérifier si la réponse apportée par le projet répond (ou non) au problème identifié lors du diagnostic. Ils concernent l'articulation entre le diagnostic posé, les objectifs du projet et son contenu ;

D – Développer des pratiques favorisant la participation



- des critères de cohérence : ils permettent de vérifier si les moyens sont adaptés (ou pas) au type de réponse choisi.

Par la suite, il s'agit de définir des *indicateurs* permettant de mesurer le niveau de réponses apporté aux critères définis (ainsi que leur pertinence). Cette méthode d'évaluation peut être menée de manière continue pour corriger au fur et à mesure la conduite de l'action en fonction des objectifs d'égalité hommes/femmes posés initialement. Elle pourra être combinée à une évaluation finale pour mesurer des effets de l'action. Un tel dispositif d'évaluation accompagne la mise en place effective d'une politique d'égalité et de réduction des déséquilibres hommes/femmes.

Partenaires à mobiliser

- Un organisme spécialisé dans l'approche de genre
- L'ensemble des acteurs/actrices associés au projet (thématique, sectoriel ou territorial)
- Les financeurs du projet (démarche ascendante de sensibilisation)
- Les bénéficiaires (hommes et femmes) du projet

Conditions de réussite

- Une sensibilité des porteurs de projet aux déséquilibres existants entre la situation des hommes et celle des femmes.
- Une sensibilisation à l'égalité hommes/femmes des partenaires associés au projet.
- La production de données sexuées.
- L'implication des bénéficiaires (hommes et femmes) du projet.
- Une capacité et une volonté des acteurs concernés à interroger leurs propres pratiques.
- Un soutien des responsables de structures et des financeurs de projet.

Pour en savoir plus

Quelques structures, organismes et réseaux intervenant dans le développement local et les territoires de projet (informations sur les Conseils de développement, l'aménagement du territoire, la démocratie participative etc.) :

- Actrices sociales des territoires européens ruraux (ASTER) sur les pratiques de développement local rural et approche de genre :

www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.vieenmilieurural.associationsdanimationetdedeveloppementrural



D – Développer des pratiques favorisant la participation

D22

- Association pour la Démocratie et l'Éducation Locale et Sociale : ww.adels.org
- Association de Formation et d'Information pour le développement d'initiatives rurales (AFIP) : www.afip.asso.fr
- Culture et Promotion : www.culture-promotion.org
- Association Régionale de Développement Local (ARDL) : ardl@wanadoo.fr
- Comité Etude Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale (CELAVAR) : www.celavar.org
- Conseil régional PACA : extranet des projets de territoires : www.territoires.cr-paca.fr
- Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) : www.datar.gouv.fr
- Entreprises Territoires et Développement (ETD) : www.projetdeterritoire.com
- Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (FNCIVAM) : www.civam.org
- Maire conseils (CDC) : www.cdc-mercure.fr
- Union Nationale des Acteurs et des structures de Développement Local (UNADEL) : www.unadel.asso.fr
- Union Régionale des Foyers Ruraux de la région PACA (associations d'Éducation Populaire : 130 structures locales et 6 fédérations départementales) : www.foyersrurauxpaca.org

